

***Suivi des
établissements
recevant du public en
DDT de l'Aube***



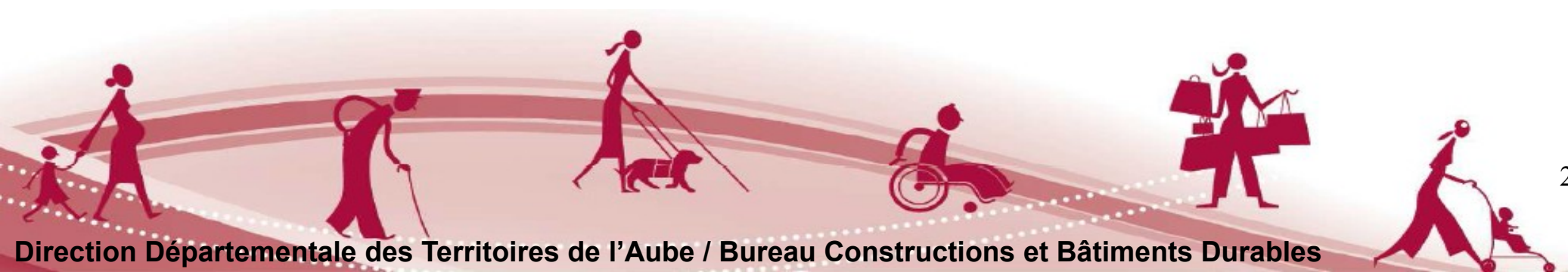
Constats en 2018

Impossibilité de quantifier les dossiers refusés en sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA) qui ont été redéposés

Difficulté d'avoir l'historique de l'établissement

Difficulté de suivre l'avancement de l'exécution des agendas d'accessibilité programmé (Ad'Ap)

Impossibilité d'avoir une vue d'ensemble sur les dérogations « voirie »



Solution mise en place

Création d'un tableau général de suivi des bâtiments en s'appuyant sur plusieurs sources :

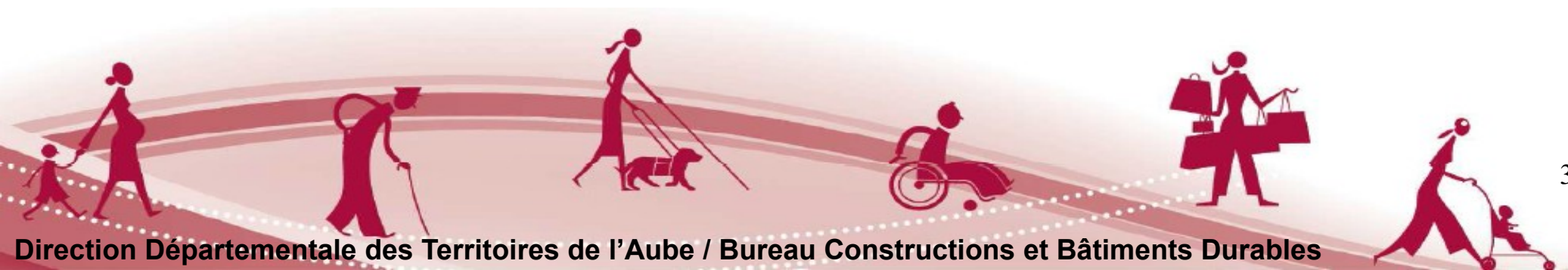
Liste des ERP déclarés auprès du SDIS

Liste des ERP déclarés dans un agenda d'accessibilité programmé

Liste des ERP déclarés accessible auprès de la DDT

Tableaux d'enregistrement des dossiers reçus en DDT pour une présentation en SCDA

=> soit 15 000 ERP avant tri



Informations présentes dans le suivi

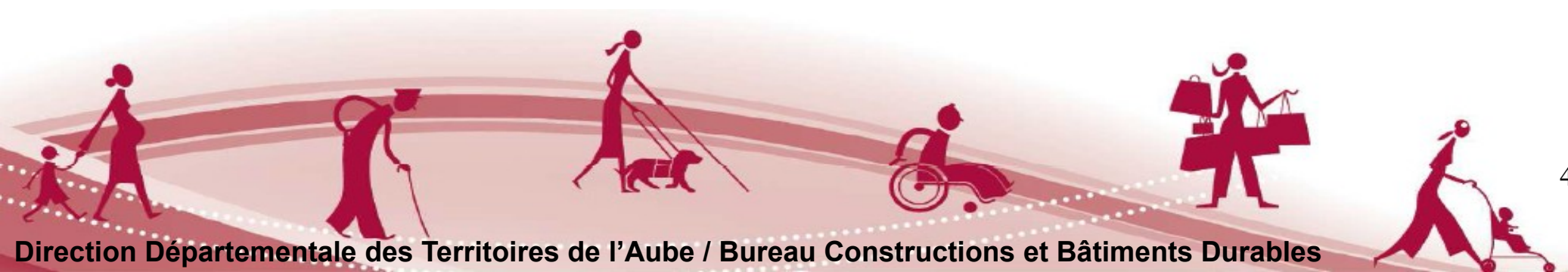
Adresse de l'ERP avec catégorie et type + nom du gestionnaire

Référence de l'Ad'AP

N° dossier + dates d'enregistrement, passage en SCDA, arrêté municipal

Antériorité

... ..



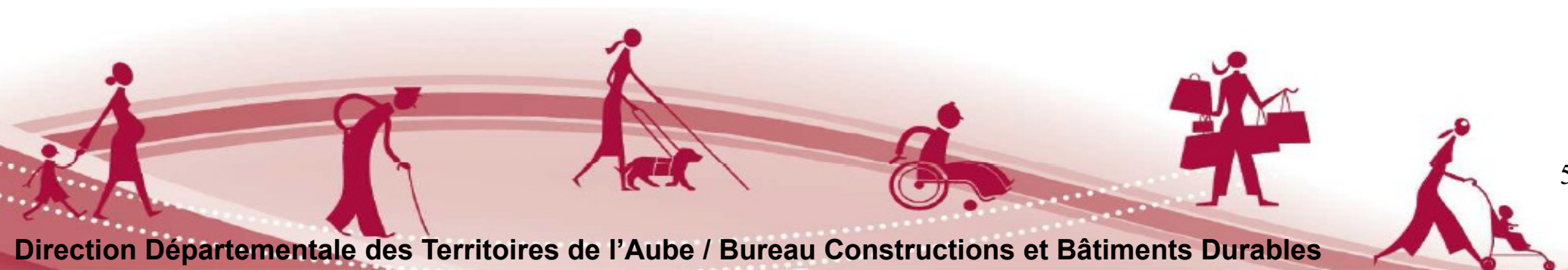
Mise à jour du suivi

Réalisé mensuellement après chaque séance de SCDA en intégrant

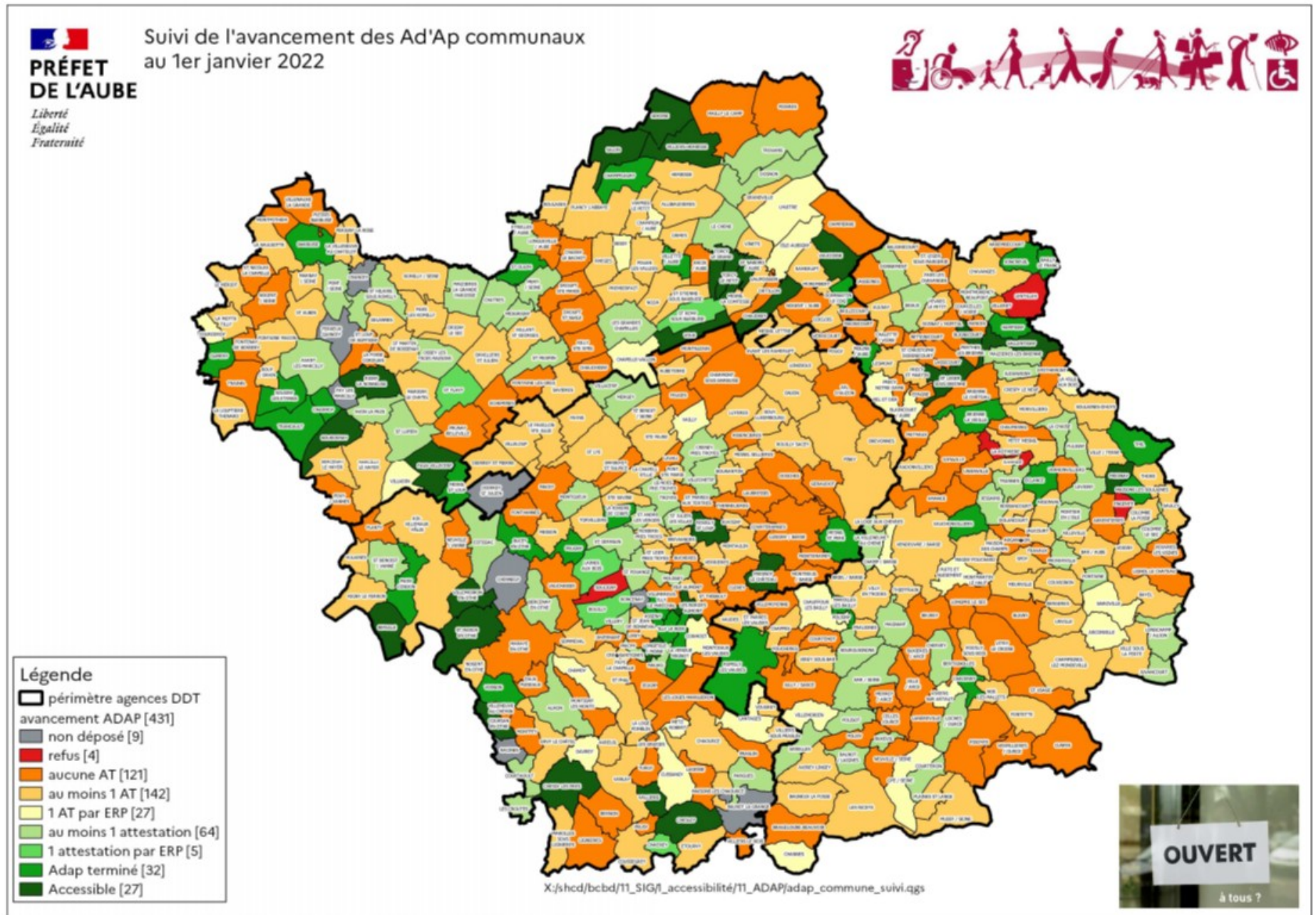
Dossiers reçus en DDT et présentés en SCDA

Attestations sur l'honneur

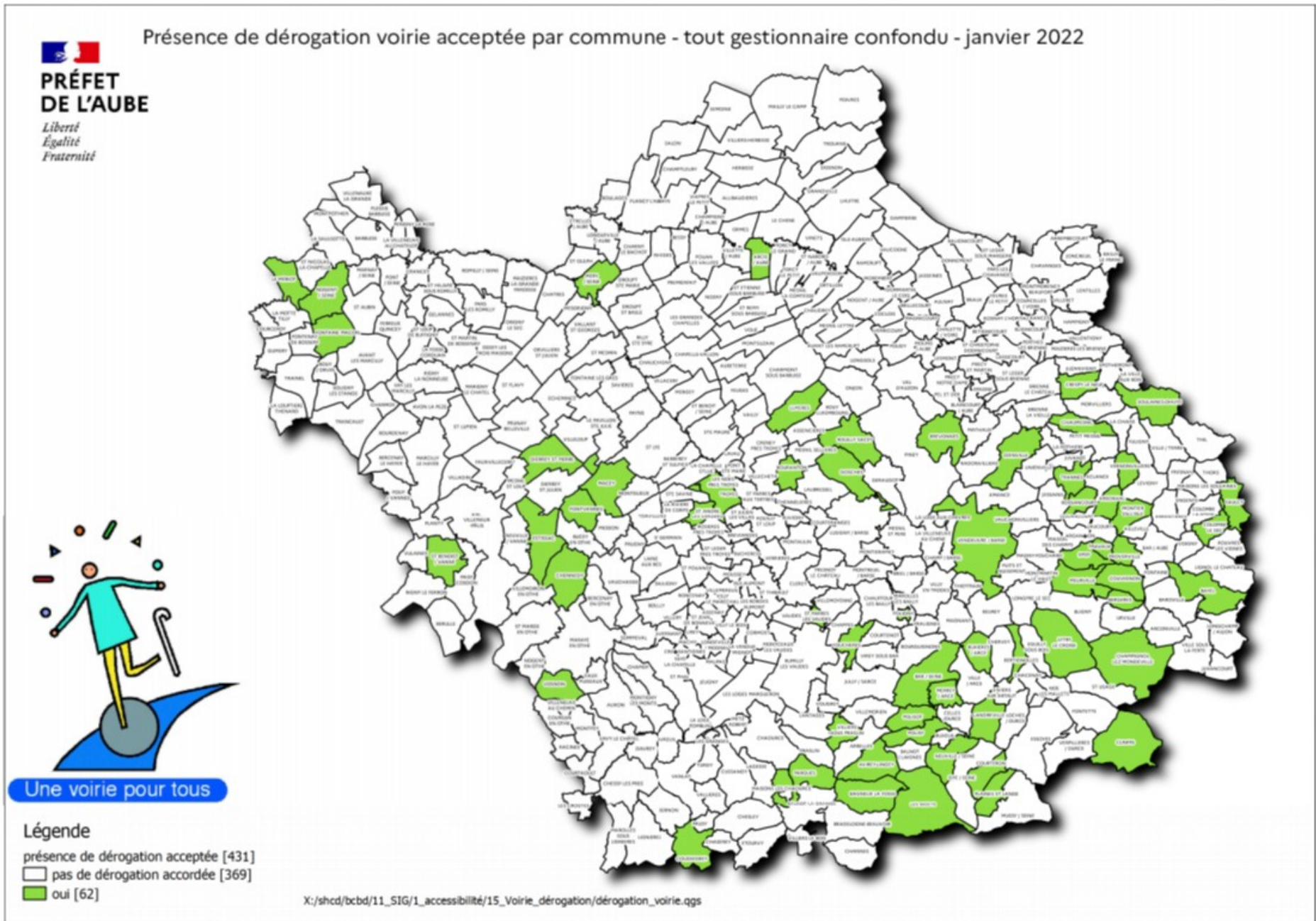
Attestation de fin de travaux



Exemple de cartographie



Les dérogations voiries



Merci de votre attention.

Des questions ?

